



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 3901-6

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 26 novembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 3901-6 RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE
RÈGLEMENT 3901 SUR LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT.**

QUE l'objet du règlement consiste à ajouter une définition de résidents pour les secteurs des rues Lacasse et de Champigny et prohiber le virage à droite.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement numéro 3901-6 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Terrebonne, (Québec)
Ce 12^e jour du mois de décembre 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
